

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENT SUR LA COMPAGNIE

Manufacturé et distribué par :

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273
Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (à frais virés)

NOM DU PRODUIT : AQUAMARK® WSP* (*SACHETS HYDROSOLUBLES) COLORANT BLEU POUR LACS ET ÉTANGS

UTILISATION DU PRODUIT : Colorant

N° d'homologation : Sans objet

N° FS : 8202601-15-LPI

Révisions à la FS : Les section 1

Date de publication : 03/27/15

Remplace : 03/27/12

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – ATTENTION - Une inhalation prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut engendrer une irritation temporaire. Une exposition de la peau non protégée peut causer des taches temporaires. Peut provoquer des réactions asthmatiques chez certaines personnes asthmatiques sensibles aux irritants des voies respiratoires. Peut être nocif si ingéré en grandes quantités.

Ce produit est une poudre d'un brun pourpre foncé, dégageant une légère odeur, et emballée dans des sachets hydrosolubles.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Colorant bleu	Renseignements de nature exclusive	Mélange	Non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Garder les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion : Ne pas provoquer le vomissement à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, son étiquette ou le produit quand on cherche à obtenir une aide médicale. Consulter la fiche signalétique pour plus d'information sur les mesures de sécurité et les précautions à prendre lors de l'utilisation du produit.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (°C / MÉTHODE) :	Sans objet.
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) :	Non établies.
AGENTS D'EXTINCTION :	Produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO ₂), mousse antialcool, mousse ou eau pulvérisée ou en brouillard.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Peut émettre des émanations délétères, incluant sans s'y limiter, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, de l'acide acétique ou d'autres mélanges toxiques lors d'un incendie.
TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :	Porter un appareil respiratoire autonome doté d'un dispositif de protection complet.
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Contrôler ou contenir la fuite ou le déversement pour éviter de contaminer les eaux de surface et les égouts. Ramasser le produit à l'aide de méthodes d'aspiration ou de nettoyage humide, le placer dans des contenants fermés et l'éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Garder hors de la portée des enfants. Éviter tout contact inutile avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

ENTREPOSAGE : Ne pas exposer les sachets au gel. Conserver dans un endroit frais et sec à plus de 4,4 °C (40 °F). Ne pas exposer les sachets à la lumière solaire directe ou à la chaleur excessive. Ne pas manipuler les sachets avec les mains mouillées. Éviter de contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURES D'INGÉNIERIE :	Travailler dans des endroits bien ventilés. Une ventilation à la source peut être requise si on travaille dans des endroits confinés.
PROTECTION RESPIRATOIRE :	Si les poussières produites dépassent les niveaux acceptables, porter un respirateur avec cartouche de protection contre les vapeurs/poussières organiques approuvé par NIOSH/MSHA.
PROTECTION DES YEUX :	Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de protection laminées s'il y a risque d'éclaboussures. Une douche oculaire d'urgence devrait être disponible.
PROTECTION DE LA PEAU :	Porter des vêtements de protection : combinaison, tablier, bottes et gants. Une douche d'urgence devrait être disponible.

PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA TLV-TWA selon ACGIH
 Particules nuisibles 15 mg/m³ (poussières totales) Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Poudre d'un brun pourpre foncé avec une légère odeur en sachets hydrosolubles.	SOLUBILITÉ : Soluble
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0.2403 g/ml	MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 240 kg/m ³
TENSION DE VAPEUR (mm) : Sans objet	POINT D'ÉBULLITION : Non établi
POURCENTAGE DE VOLATILITÉ (volume) : Non établi	TAUX D'ÉVAPORATION : Sans objet

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable
CONDITIONS À ÉVITER : Éviter les conditions extrêmes de température ou d'humidité élevée.
SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Éviter d'entreposer à long terme en contact direct avec des matériaux réactifs tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre, le nickel, le magnésium, etc., des agents réducteurs ou des agents oxydants puissants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Peut libérer des émanations délétères incluant, sans s'y limiter, les oxydes de carbone, les oxydes d'azote, l'acide citrique ou d'autres mélanges toxiques lors d'un incendie.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : Non établie	Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : Non établie
Irritation des yeux (lapin) : Peut causer l'irritation	Irritation cutanée (lapin) : Causera l'irritation au contact prolongé
Inhalation CL₅₀ (rat) : Non établie	Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie
Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH comme carcinogène humain connu.	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Contenir les déversements et les lavures de ceux-ci pour éviter de contaminer les égouts municipaux et les cours d'eau.

13. ÉLIMINATION

Ce produit est emballé dans des sachets hydrosolubles. Ne pas contaminer les sources d'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement, lors de l'élimination de l'eau de lavage des équipements ou de la vidange des eaux de pulvérisation. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ni la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT: NON RÉGLEMENTÉ.
Classification fret : COLORANTS, NOI (NMFC 60280; CLASSE : 70)
Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour les exigences relatives au transport par voie aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :**

NFPA		HMIS	
1	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat Y Feu N Relâchement soudain de la pression N
 Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FS : Les section 1

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

AQUAMARK est une marque déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.